



Numéro de l'acte	2017-155- URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N°2017-155

URBANISME : Approbation d'un protocole d'accord avec la SCI Les Jardins des Hauts de France

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Pour rappel, la SCI les Jardins des Hauts de France a été partie prenante dans l'implantation de la SARL Les Serres des Hauts de France en procédant à l'acquisition d'un premier ensemble foncier de 137 800 m², et de la SARL KEJOTO en procédant à l'acquisition d'un deuxième ensemble foncier de 2 676 m². L'investissement total réalisé représente 15 millions d'euros. La SCI les Jardins des Hauts de France souhaite développer d'autres cultures sous serres. Dans cette optique, elle souhaite pouvoir acquérir une superficie foncière, dans le même secteur que celui de la SARL Les Serres des Hauts de France, afin de développer un second projet dont l'activité sera la culture sous serres de fruits et de légumes.

Par ailleurs, ce projet entraînera la création de 7 à 20 emplois et un investissement de 1 à 5 millions d'euros selon le type de production choisi (serres froides ou serres chaudes) et les produits retenus (mâches, fraises, tomates...).

La SCI les Jardins des Hauts de France a fait valoir ses besoins, à savoir la nécessité d'une superficie minimale de 40 000 m².

La Commune d'ARQUES étant propriétaire de parcelles répondant à cette exigence, il apparaît nécessaire d'encadrer le projet via l'intermédiaire d'un protocole d'accord.

Ce protocole d'accord, comme joint en annexe, a pour objet de définir :

- les conditions de cession des biens,
- les démarches à entreprendre pour chacune des parties avant même qu'il puisse être procédé à la signature de la promesse unilatérale de vente correspondant à la cession des biens,
- les conditions auxquelles se trouve soumise la régularisation de la promesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à la majorité (six abstentions), décide :

- de se prononcer en faveur du protocole d'accord entre la Commune d'ARQUES et la SCI les Jardins des Hauts de France,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ce protocole.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 20 Décembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017**

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.